

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 30 (2000)
Heft: 10

Rubrik: Social GE : les priorités du DASS : Val Fleuri, Siméon et les autres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les priorités du DASS

Dans un an, le conseiller d'Etat Guy-Olivier Segond quittera le gouvernement, au sein duquel il se sera consacré, pendant trois législatures, à la santé des Genevois. Le patron du DASS a encore quelques priorités urgentes.

Il y a deux ans, une loi était votée en vue d'une réorganisation en profondeur du système de santé et du système social genevois. Le réseau des HUG (Hôpitaux universitaires genevois) s'est mis en place avec succès, sur le principe d'une centralisation au sommet et d'une décentralisation à la base.

Le bilan dans le domaine social est en revanche moins réjouissant. En effet, le projet de réseau des CASS (Centres d'action sociale et de santé) s'est cassé le nez sur des problèmes liés à des cultures, des hiérarchies, des pratiques professionnelles différentes. Un rapport d'évaluation conclut à une satisfaction de la part des utilisateurs, mais à une grande insatisfaction chez les professionnels. L'organisation était donc à revoir. «Le Conseil d'Etat s'apprête à présenter cet automne au Grand Conseil une nouvelle organisation que j'espère réaliste et réalisable», annonce le patron du DASS.

Dans la commission des CASS sont actuellement représentés les différents milieux intéressés, qui ont beaucoup de peine à se mettre d'accord. Le nouveau projet change la composition de cette commission, où seront désormais élus, par le Grand Conseil, un représentant pour chaque parti politique. Quant à la répartition des missions entre les instances cantonales et communales, elle suscite encore de vives discussions. Il n'empêche que le nouveau projet de loi sera déposé dans les plus brefs délais, puisque le crédit quadriennal portant sur la période 2001-2004 doit être voté par le Parlement. Il s'élève dans ce domaine à plus d'un milliard de francs (338 millions pour l'aide et

les soins à domicile, 675 millions pour l'action sociale).

Sur le plan politique, la santé et le social vont beaucoup faire parler d'eux cet automne. Le feuilleton concernant les transports sanitaires urgents devrait trouver son épilogue en votation populaire le 28 novembre. Il aura fallu sept ans de travaux pour définir quelles sont les priorités de la prise en charge, comment la centrale 144 doit répartir les courses. Le Grand Conseil a longuement débattu avant d'opter pour la prise en charge la plus rapide et pour une tarification unique. Mais en cas d'urgence, fallait-il appeler la police ou les professionnels de la santé? Le Parlement a opté pour la création d'une brigade sanitaire cantonale, qui met en commun tous les moyens techniques et toutes les ressources humaines et qui est placée sous l'autorité du DASS. Mais la police s'y oppose, par conséquent la loi mise en votation sera assortie d'un référendum.

Fin de l'assistance

Cet automne devrait aussi voir l'aboutissement – ou presque – du long processus initié par Guy-Olivier Segond et visant la suppression totale de l'assistance publique. «Il aura chaque fois fallu trois ans entre le vote d'une loi, sa mise en œuvre et le traitement de la catégorie suivante», analyse-t-il. En 1992, quelque 20 000 rentiers AVS-AI quittaient l'assistance publique grâce à l'introduction du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). En 1995, ce principe était appliqué aux chômeurs en fin de droit, moyen-

nant une contre-prestation d'utilité publique. En 1998, l'assistance était supprimée pour les pensionnaires des EMS, au profit d'un système de subventionnement des institutions.

L'ultime étape, c'est le revenu minimum de réinsertion (RMR) pour toutes les personnes encore sous le régime de l'assistance publique. S'il suscite encore des discussions, une majorité du Conseil d'Etat et du Grand Conseil semble convaincue. Le projet final sera présenté durant l'automne, et le vote du Parlement devrait intervenir au printemps 2001.

Plus longues à mettre en place, deux priorités méritent encore d'être évoquées. L'une concerne la santé, avec la mise en place progressive du réseau IRIS, soit l'informatisation des dossiers médicaux des patients, ces derniers étant les détenteurs d'une clé électronique permettant d'y accéder. La Fondation IRIS est créée, les membres de son conseil siègent déjà, reste à désigner l'entreprise générale qui pilotera l'ensemble du projet. Guy-Olivier Segond évalue à cinq ans le temps qu'il faudra pour que le système atteigne son plein développement.

L'autre priorité touche au social, plus particulièrement à la politique de la famille. Le Conseil d'Etat a nommé une commission cantonale regroupant tous les départements concernés. Diverses mesures ont déjà été prises, dont une augmentation des allocations familiales. Mais l'immense nouveauté, c'est un projet d'assurance maternité cantonale. Rappelons qu'en juin 1999, les Genevois avaient dit oui à 74% au projet fédéral, refusé par la population suisse. Le Conseil d'Etat s'apprête à déposer ce projet d'assurance maternité cantonale, qui sera calqué sur le modèle AVS/APG. «Je pense qu'il sera bien reçu par le Grand Conseil», conclut Guy-Olivier Segond avec optimisme.

Catherine Prélaz

Val Fleuri, Siméon et les autres

Depuis cinquante ans, Val Fleuri est un lieu de vie destiné aux aînés. Les résidents ont tourné un feuilleton vidéo.

L'histoire de Val-Fleuri est aussi celle d'une belle et louable solidarité. Lorsque cette maison fut ouverte, il y a cinquante ans, elle répondait à un besoin bien particulier. «En 1950, le 24 juin, Val Fleuri ouvrait ses portes aux confédérés âgés ayant peu de moyens de subsistance et qui, pour cette raison, se voyaient menacés d'un rapatriement dans leur commune d'origine», explique Gilbert Philippin, son directeur actuel. A cette époque, Val Fleuri accueillait 45 résidents.

Un demi-siècle plus tard, Val Fleuri est un lieu de vie privilégié, qui abrite quelque 270 personnes âgées. Autour de l'ancien bâtiment – restauré à l'occasion de ce cinquantième anniversaire – l'établissement s'est agrandi en plusieurs étapes. Situé à la route du Bout-du-Monde, il a comme un goût d'évasion, tout en restant bien rattaché à la vie et au mouvement.

Preuve en est la démarche originale initiée par plusieurs résidents de Val Fleuri, devenus les héros d'une série télévisée! *Siméon* est une fiction, tournée en vidéo amateur, imaginée, réalisée et jouée par et pour des résidents de l'institution. «Dans un contexte où les EMS sont régulièrement mis en cause, *Siméon* illustre une version positive de ce qui peut y être réalisé», se réjouit son directeur.

Cette fiction, conçue en neuf épisodes, est diffusée comme un feuilleton. Il existe aussi une version continue de 1 h 30, que les résidents et leurs familles peuvent découvrir sur place, notamment lors des journées portes ouvertes qui, le 30 septembre et le 1^{er} octobre, marquent le jubilé de Val Fleuri.

G. N.



OCPA

Rente ou capital?

De la manière dont on choisit de recevoir ses prestations de prévoyance professionnelle (LPP) dépend le droit au revenu minimum cantonal d'aide sociale.

Pour les personnes qui atteignent l'âge de la retraite après avoir exercé une activité lucrative, la question suivante peut se poser: faut-il choisir le versement des prestations de prévoyance professionnelle en capital, sous forme d'un versement unique, ou opter pour une rente de prévoyance, versée mensuellement? Le choix n'est pas sans importance, il est même déterminant pour l'obtention du revenu minimum cantonal d'aide sociale.

A Genève, la législation permet aux rentiers AVS de disposer d'un revenu minimum cantonal d'aide sociale, garanti par le versement de prestations complémentaires fédérales et cantonales. Nous attirons votre attention sur

un point important: le droit aux prestations complémentaires cantonales est refusé lorsqu'une personne choisit, au moment de la retraite, le capital LPP en lieu et place d'une rente et qu'elle ne consacre pas ce capital à des fins de prévoyance.

Précisons cependant que choisir le capital n'affecte en rien l'accès à des prestations complémentaires fédérales. Le droit existe, mais étant donné qu'il est déterminé en fonction de critères économiques, il est conditionné par l'importance de ce capital.

Au moment de choisir entre un capital ou une rente de prévoyance, l'OCPA vous renseigne volontiers. Il est en effet primordial de pouvoir évaluer, en toute connaissance de cause, les conséquences d'un tel choix.

Renseignements: OCPA, route de Chêne 54, case postale 378, 1211 Genève 29. Tél. 022/849 77 41.